

Avec le soutien du Conseil Général de la Nièvre

**2ème Colloque PAYSAGES ET JARDINS
Protection, oui... mais après ?
Vendredi 4 juin 2010**

**Eglise romane du Vieux Chaluzay , Route de Trangy
58000 SAINT-ELOI (Nevers-est)**

ACTES DU COLLOQUE

La protection des paysages et jardins constitue le début d'un processus souvent vertueux. Oui mais, après leurs mise en protection, la gestion des sites, des espèces et des éléments du paysage n'est pas simple. Si la démarche relève d'un attachement à l'héritage, elle découle des volontés politiques, de l'adhésion des populations et réclame des plans de gestion à long terme..... Sur fond d'année internationale de la biodiversité, nous tenterons, à travers différents témoignages et interventions, de mettre en lumière les enjeux de la protection des paysages et jardins.

Interventions et tables rondes orchestrées par Francine Buchi, journaliste

*1ere table ronde :
Protéger, oui....*

*2^e table ronde :
...mais après ?*



2010 Année Internationale de la Diversité Biologique

ASSOCIATION SAINT-FIACRE LOIRE-BARATTE

à caractère socioprofessionnel, culturel et patrimonial, loi 1901

20, rue du Vernet 58000 NEVERS - Tél. 06 10 39 57 26

saint-fiacre58@orange.fr - www.loire-baratte.com

Projet associatif labellisé année Internationale de la Diversité Biologique



COMMUNIQUE DE PRESSE

Vers la fin des paysages ?

La France est un pays réputé pour la diversité de ses paysages et la beauté de ses jardins. Le tourisme, première industrie française, est lié à ses paysages et son patrimoine. Dans le même temps, l'homme est un redoutable prédateur de paysages. L'étalement urbain¹ a touché des campagnes au point de les rendre méconnaissables : infrastructures routières, remembrement, arrachage des haies, drainage des zones humides...La consommation de surfaces agricoles qui s'est accélérée par une urbanisation effrénée dans les dernières décennies alerte aujourd'hui les pouvoirs publics...

Protéger oui... mais après ?

Qu'il s'agisse de grands paysages, paysages urbains ou péri-urbains, le choix de protection reste encore exceptionnel alors qu'une politique globale des ressources serait souhaitable. La boîte à outils de préservation des paysages² qui offre de multiples solutions ne fonctionnerait-elle pas bien ? Force est de constater que le processus de protection d'un site dure parfois plusieurs années...

La protection des sites, paysages et jardins constitue le début d'un processus souvent vertueux mais ne résout pas tout pour autant. Après leurs mise en protection, la gestion des sites, des espèces et des éléments du paysage n'est pas simple. Si la démarche relève d'un attachement à l'héritage, elle découle, là encore, des volontés politiques, de l'adhésion des populations et réclame des plans de gestion à long terme.

Quelques espoirs tout de même...

Les mentalités évoluent cependant et aujourd'hui, face à l'urgence environnementale, cette boîte à outils devrait se trouver renforcée avec les apports du Grenelle II. Limiter la consommation foncière, protéger la biodiversité ordinaire dans les territoires (seule la biodiversité remarquable est actuellement protégée), évaluer le vrai coût environnemental des aménagements, éviter les contre-références (exemple construire des éco-quartiers sur des sols à vocation spécifique telles que les cultures maraîchères) sont les maîtres mots de la reconquête de nos paysages et jardins et de l'espace périurbain trop souvent ramené au rang de « *réserves foncières* » avec tout ce que cela comporte de négatif.

Reconstruire la ville sur la ville est une piste qui fait son chemin. Densifier le bâtiment sur les grandes surfaces commerciales, intégrer les aires de stationnement et les grandes surfaces en sous-sol, réhabiliter les friches industrielles comptent parmi les solutions d'avenir qui laisseront respirer les lieux d'aménité que sont les paysages et jardins. Ces solutions contribueront à limiter les graves conséquences de l'artificialisation des sols et des conflits d'usage qui génèrent déséquilibres profonds et pertes de repères dans les territoires.

... Et de nouveaux instruments de planification bien complexes

Cette nouvelle donne trouve sa traduction dans une panoplie d'instruments de planification revisitée de fond en comble mais complexe. Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) devrait être généralisé (horizon 2017). Cet outil permet aux communes d'un même territoire de mettre en cohérence leurs politiques d'aménagement (grands objectifs, grands équilibres). Il est également fortement question de Plans Locaux d'Urbanisme à l'échelle des intercommunalités. Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, chargé d'organiser la trame verte et bleue, ne sera pas opposable aux autres documents d'urbanisme et devrait être traité par la région... Quant au Schéma Régional EnR (éolien, biomasse, hydraulique...), c'est l'Etat lui-même qui à la main sur la maîtrise d'œuvre (en associant tout de même les régions !) Le jeu de la concertation entre les acteurs a de l'avenir ! ... Saint-Fiacre Loire-Baratte - 6 mai 2010

¹ « L'étalement urbain prend des proportions effarantes » cf Michel Piron, député et conseiller général de Maine et Loire,

² Convention Européenne du Paysage (inspiré de la loi française de 1930 relative à la protection des sites), loi du 4 août 1962 sur les secteurs sauvegardés, dite loi Malraux, loi de 1976 relative à la protection de la nature, loi de 1993, 1ere loi consacrée exclusivement aux paysages, les ZPPAUP, ZNIEFF, Zones Natura 2000, cartes et atlas du paysage, directives habitats, le Plan Local d'Urbanisme (zonage notamment des zones naturelles, des Zones d'Agriculture Protégée)...

« Le sol, patrimoine du paysage »

**Auteur : Xavier Marié,
Ingénieur paysagiste ENITHP,
Urbaniste DIUP,
Dirigeant fondateur du bureau d'étude Sol Paysage
xavier.marie@solpaysage.fr**

La ville du XIX^e et du XX^e siècle s'est fortement développée au détriment des surfaces agricoles et des écosystèmes de sa périphérie. Des destructions environnementales majeures mais aussi des déséquilibres économiques et sociaux sont issus de ce développement fondé sur l'opportunité à court terme et sur la valeur foncière. Malgré les modèles urbanistiques et les efforts de planification la cohérence du développement des régions urbaines à moyen et long terme n'est pas assurée. Leur régulation par une gouvernance adaptée reste difficile, notamment pour les grandes agglomérations.

L'enjeu de la ville du XXI^e siècle est une véritable révolution urbaine où l'équilibre spatial des valeurs économiques et sociales, de la mobilité, et des modes occupations du territoire cherche une solution environnementale durable. Cette question est planétaire et concerne tous les pays quelque soient leurs niveaux de développement économique.

Face à ces enjeux globaux on retrouve partout un dénominateur commun : la géographie des villes est le plus souvent étroitement liée, dans leur histoire, à la qualité nourricière des sols de proximité permettant la concentration des populations. Ainsi, les sols détruits par l'extension urbaine sont souvent parmi les plus fertiles voire les plus sensibles sur le plan écologique.

Le maintien de l'agriculture périurbaine et la préservation des espaces naturels présents dans et autour des villes est aujourd'hui un enjeu reconnu. Des solutions de plus grande densité autour des axes de transports collectifs répondent au besoin de limiter le mitage et la destruction des sols naturels. Ces questions sont aujourd'hui centrales dans les débats de concertation entre la population et les élus. Sur ces valeurs nouvelles de la ville, il faut répondre par des solutions concrètes. Il convient d'éclairer les enjeux environnementaux du sol en tant que tel, mais aussi d'orienter les décisions d'aménagement et de contrôler la conception et la réalisation des projets dans une démarche d'évaluation et d'amélioration continue.

L'évaluation de la qualité environnementale des sols est une clé essentielle pour accompagner cette mutation. L'avenir des villes en dépend parce que le sol constitue le socle fondamental de son écosystème, du cycle de l'eau, de celui du carbone, de la régulation bioclimatique, des risques sanitaires liées la pollution diffuse...C'est aussi une valeur d'usage et de représentation sociale, la terre nourricière qui permet une production alimentaire de proximité, la condition nécessaire à la qualité des paysages, à l'identité des territoires. Le projet répond aux enjeux de gérer au mieux cette ressource rare et fragile que la nature a élaborée à travers des millénaires et qu'il nous appartient de transmettre aux générations futures.

SOL PAYSAGE



78114 Magny-les-Hameaux
contact@solpaysage.fr

Extrait du site : <http://www.solpaysage.fr/>

« Sol Paysage est un Bureau d'étude de projet, d'ingénierie et de conseil. L'environnement est notre domaine d'activité, le paysage notre coeur de métier, le sol et la biodiversité nos spécialités. Nous intervenons principalement pour des opérations d'aménagement à des échelles variées, du grand territoire au jardin.

Nous contribuons également aux approches transversales pour le développement durable : évaluation environnementale, planification urbaine, diagnostic organisationnel, trame verte, agenda 21. Nous effectuons des missions diversifiées : études préalables, assistance maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'oeuvre, assurance qualité, expertise, formation continue.»

Les outils de protection du paysage

Intervenant : Alain de la Bretesche,
Bâtonnier de l'Ordre des avocats,
Secrétaire général de la Fédération Nationale des associations du Patrimoine et
des paysages
contact@associations-patrimoine.org

Texte non disponible



Fédération Nationale des associations du patrimoine et des paysages

Extrait du site : <http://www.associations-patrimoine.org/>

« Fondée en 1967 par Henry de Ségogne (1901-1979), alpiniste, haut fonctionnaire (conseil d'État) et pionnier de la protection du paysage et du patrimoine culturel en France, la FNASSEM regroupe les associations loi 1901 qui, sur l'ensemble du territoire français, se consacrent à la sauvegarde et à la valorisation d'un patrimoine bâti ou des paysages qui l'entourent. La FNASSEM participe aux débats nationaux. Elle fait partie de la "Conférence nationale des associations de sauvegarde du patrimoine bâti et paysager", créée par arrêté le 20 janvier 2005. Ce groupe d'information et de concertation sur le patrimoine, appelé plus couramment "G8 Patrimoine", est présidé par le ministre de la Culture et de la Communication. La FNASSEM représente également ses membres au Conseil National de la Vie Associative (CNVA), instance de consultation placée auprès du Premier ministre. »

LE GRAND PAYSAGE DU BEC D'ALLIER (Nièvre, Cher) :

La démarche de protection du Bec d'Allier : hier et aujourd'hui,

**Intervenant : Pierre Kaluzny,
ancien Président de Loire Vivante, Ingénieur
kaluzny2@wanadoo.fr**

Faune, habitats et espèces protégées du Bec d'Allier,

**Auteur : Alain Favrot,
Naturaliste
favrot.alain@neuf.fr**

**SOBA – Station Ornithologique du Bec d'Allier,
Nature 18,
Association pour la protection du confluent de la Loire et de l'Allier et de ses
environs**

Mots-clés : Loire - Bec d'Allier - espèces - faune - flore - habitats - protection - Natura 2000 - biodiversité- écologie- paysage

Résumé : Après une rapide présentation du paysage du Bec d'Allier, l'exposé rend compte de sa variété en habitats et de sa richesse en espèces, justifiant les mesures de protection prises. La confluence de deux rivières ayant chacune ses particularités donne à ce site des atouts supplémentaires, au niveau du paysage, mais aussi, de la faune et de la flore. L'accent est mis sur le fait qu'on ne peut protéger les espèces sans tenir compte de leur habitat et de leur biologie. Une bonne connaissance des écosystèmes basée sur des études approfondies est la condition primordiale pour définir les objectifs et mettre en œuvre les mesures de gestion les plus appropriées.

FAUNE, HABITATS ET ESPECES PROTEGES DU BEC D'ALLIER

1 - Le site du Bec d' Allier

Le Bec d'Allier, lieu dit de la ville de Cuffy dans le Cher, est aussi la confluence de la Loire avec l'Allier. Le confluent :

- est un large espace où se libèrent les énergies de l'eau, du vent et du soleil.
- est caractérisé par le mouvement et le changement (rivière en crue et fleuve de sable, érosion et transport des particules, dépôt de sédiments...)

Situé dans un environnement préservé, ce paysage est apprécié aux 4 saisons.

On y distingue **une grande diversité de milieux, modelés ou influencés par l'eau :**

- le lit du fleuve :
 - - ses grèves et berges sapées par l'eau
 - - ses îles et îlots
 - - ses boires ou bras morts
- la plaine alluviale inondable (lit majeur) avec :
 - - sa ripisylve
 - - ses pelouses et prairies
- les côtes de Marzy et de Conflans, côté Nièvre
- et le plateau côté Cher

Le Bec d'Allier possède donc une richesse animale et végétale exceptionnelle. **Cette grande biodiversité justifie les mesures de protection prises.**

2 – Les espèces et les habitats patrimoniaux

Ces 2 cours d'eau sont concernés au titre de Natura 2000, par la ZPS des vallées de la Loire et de l'Allier, **la zone de Protection Spéciale en application de la Directive Oiseaux.**

C'est un site remarquable pour les oiseaux nicheurs et migrateurs, à cheval sur les deux départements de la Nièvre et du Cher. Ce site comprend au moins 12 espèces nicheuses inscrites à l'annexe 1 de la Directive Oiseaux.

Espèces citées à l'annexe I de la Directive Oiseaux présentes au Bec :

Nicheuses : Sternes naine et pierregarin, Aigrette garzette, Bihoreau gris, Pie-grièche écorcheur, Milan noir, Oedicnème criard, Martin pêcheur, Pic noir

Migratrices : Grue cendrée, Balbuzard pêcheur, Milan royal, Grande aigrette

Remarque : les Sternes naine et pierregarin et l'Oedicnème criard qui nichaient à la confluence, n'ont pas mené à terme leur reproduction ces dernières années du fait sans doute du dérangement trop important.

Le Bec d'Allier, pour les espèces autres que les oiseaux et les habitats patrimoniaux, est concerné par deux zones Spéciales de Conservation :

- la ZSC des vallées de la Loire et de l'Allier (18)
- la ZSC du Bec d'Allier (58)

Habitats et espèces communautaires

Ils sont patrimoniaux au sens de la Directive 92/43/CEE, dite Directive « Habitats-Faune-Flore ». Certains dits prioritaires doivent faire l'objet de mesures urgentes de gestion conservatoire.

Les habitats d'intérêt communautaire du Bec d'Allier :

Pelouse à Corynephere blanc (Habitat prioritaire)
Pelouse à Armoise champêtre
Saulaie blanche-peupleraie (habitat prioritaire)
Chênaie-frênaie-ormaie des grands fleuves

Espèces animales de la Directive Habitats-Faune-Flore :

-mammifères : Castor d'Europe et Loutre
-invertébrés : Lucane cerf-volant et Ecaille chinée
-poissons migrateurs : Saumon atlantique, Grande Alose, Alose feinte, Lamproie marine, Lamproie de Planer, Lamproie de rivière

Des espèces végétales patrimoniales, non concernées par Natura 2000 bénéficiant d'une protection (au titre de la loi sur la protection de la nature) **nationale (PN) ou régionale (PR Bourgogne ou PR Cher)** ou ont une grande importance pour définir la ZNIEFF (Zone naturelle d'intérêt écologique, floristique et faunistique) du Bec d'Allier (déterminante Znieff) : Pulicaire commune (PN), Armoise champêtre (PRB), Corynephere blanc (PRB), Corydale solide (PRC), Armérie des sables (Espèce déterminante Znieff), Scrofulaire des chiens (det Znieff), Lindernie douteuse (det Znieff), Souchet de Micheli (det Znieff), Peuplier noir (det Znieff), etc...

Le castor, espèce de la Directive, est une des espèces emblématique de la Loire et de l'Allier. Disparu à la fin du XIX^{ème} siècle, il a été réintroduit entre 1974 et 1976 (castors d'Europe originaires du Rhône) dans la région de Blois. Réintroduction réussie puisque aujourd'hui, il est présent partout sur la Loire et l'Allier (et leurs affluents) et bien en amont du Bec d'Allier. De nombreuses familles sont présentes sur le linéaire Fourchambault, Cuffy, Marzy, Gimouille, Challuy, Nevers.

Des oiseaux nicheurs très intéressants (bien que non concernés par Natura 2000), sont bien présents au Bec : Guêpier d'Europe (très belle colonie à la confluence) qui nous arrivent début mai, Hirondelle de rivage, Petit gravelot qui arrive en mars.

3 – Ecologie et adaptation.

L'Oedicnème criard niche sur les grèves des îles. Le Martin-pêcheur, les Guêpiers d'Europe et les Hirondelles de rivage dépendent des falaises, le Castor de la forêt alluviale.

Pour protéger les espèces, il faut tenir compte des habitats et de la biologie des espèces,

savoir par exemple :

- que les Sternes et le Petit gravelot dépendent des bancs de sable pour leur reproduction.
- qu'à cette période, une montée du niveau de la Loire peut leur être fatal en emportant leurs nids.
- que ces espèces souffrent particulièrement du dérangement.

Il arrive que ces oiseaux puissent rester sans descendance plusieurs années de suite. Heureusement que leur biologie est adaptée à cette variation du niveau de la rivière :

- contrairement à beaucoup d'oiseaux, leur durée de vie est suffisamment longue.
- Deuxième nichée possible quand la première a échoué

Mais qu'est-ce que l'écologie ?

C'est l'étude des relations des êtres vivants avec leur milieu et celle des interactions entre les êtres vivants.

Tous les êtres vivants sont adaptés à leur milieu

Un écosystème comprend les êtres vivants animaux et végétaux en relation avec le milieu physique (climat, sol, eau...) qui les abrite. Eux-mêmes établissant de multiples relations d'interdépendance entre eux. Au Bec d'Allier, on prendra comme exemples :

- l'écosystème des sables
- l'écosystème de la forêt alluviale
- l'écosystème de la rivière
- de la prairie et des pelouses etc...

4 – Les principaux écosystèmes du Bec d'Allier

La grève est un mini désert qui apparaît lors des étiages d'été. Les conditions de vie sont extrêmes :

- le milieu qui n'existe pas l'hiver,
- ne retient pas l'eau en été (sable perméable).
- La température du sable peut atteindre 50° C en été.

Dès que les eaux se retirent, des plantes s'installent. Ce sont des plantes pionnières. Il s'agit d'une majorité de plantes annuelles. Le Souchet occupe le milieu quand il est enrichi en particules fines (vases). Les graines de Peuplier noir ne peuvent germer que sur des sédiments frais apportés par les crues.

La faune est adaptée aussi à ce milieu, ainsi cette **araignée caractéristique des sables inondables** se confond parfaitement avec son milieu.

La forêt alluviale comprend 107 hectares d'une saulaie blanche-peupleraie. Ce milieu est une zone de contact entre le milieu aquatique et le milieu terrestre.

C'est une forêt très diversifiée qui fonctionne comme une forêt naturelle. C'est un milieu d'une grande complexité par le nombre et la variété de ses espèces mais aussi par sa structure (stratification verticale) comprenant les étages des hautes herbes, des arbustes, des arbres et des lianes avec la faune correspondante.

C'est un filtre géant à nitrates et pesticides qui joue un rôle essentiel de protection des berges.

C'est aussi un habitat, le refuge du Peuplier noir, le territoire du Castor d'Europe, un site d'hivernage pour le Grand cormoran, et un lieu de nidification et de nourrissage pour de nombreux oiseaux dont les pics qui apprécient les arbres morts.

Cette ripisylve abrite aussi une grande variété d'invertébrés.

Les pelouses occupent 54 hectares. Ce sont :

- Des pelouses à Armoise champêtre qui hébergent des plantes devenues rares comme l'Armoise champêtre (plante protégée en Bourgogne), et bien d'autres plantes qui attirent quantité d'insectes en particulier beaucoup de papillons.
- Mais aussi des pelouses rases à Corynéphore blanc (plante protégée en Bourgogne) qui accueillent des plantes rares mais aussi des insectes très spécialisés comme des orthoptères.

5 - Ecologie du paysage et préservation de la biodiversité

Ces différents écosystèmes ne sont pas isolés, mais dépendent les uns des autres. En particulier les îles dépendent beaucoup de la végétation alluviale des berges. Le tout constituant le paysage du Bec d'Allier, qui n'est pas isolé de tout ce qui est autour.

La biodiversité, pourquoi la préserver ?

- Parce que c'est beau, parce que c'est là.
- Pour les services rendus par les écosystèmes. Services qui ne sont pas toujours bien évalués. « Il faut protéger l'inconnu pour des raisons inconnues » a déclaré Jean Rostand (1894-1977). Ainsi, on voit que le principe de précaution n'est pas quelque chose de nouveau.

La trame verte et bleue

Le Bec d'Allier est un réservoir de biodiversité qui s'ensemence en permanence. L'idée est de relier les réservoirs de biodiversité entre eux grâce à des corridors. Loire et Allier constituent un corridor emprunté par quantité d'espèces animales et végétales. Quelques exemples...

Les oiseaux migrateurs :

Le Bec d'Allier est un axe privilégié de migration et d'hivernage pour des espèces inscrites à l'annexe 1 de la Directive Oiseaux : Grue cendrée (migration et hivernage, gagnage au Bec), Balbuzard pêcheur (action de pêche au Bec), Milan royal. Et pour d'autres migrateurs qui stationnent : Chevalier aboyeur, Chevalier culblanc, Chevalier guignette, Vanneau huppé.

Les perce-neiges : les bulbes descendent les bassins de l'Allier puis de la Loire entraînés par les eaux.

Invertébrés aquatiques : La Corbicule est un petit bivalve, devenu très abondant, qui vit le plus souvent sous les galets. Originaire d'Asie, elle colonise la Loire par l'aval.

Grèves, îlots ...dépendent d'une rivière vivante

- Vases qui nourrissent,
- bras principal et secondaires, boires,
- sables, graviers occupés par de nombreuses espèces...
- îlots et îles,
- dépendent de la dynamique fluviale.

C'est-à-dire du fonctionnement de la rivière, d'une rivière vivante.

6 - Le Bec d'Allier, un site d'exception qui mérite toute notre attention

En conclusion, le Bec d'Allier est un paysage vaste et changeant du fait de la confluence. A cet endroit, l'Allier fouguese s'oppose à la Loire plutôt calme. Des sédiments (graviers, sables et vases) s'y déposent en quantité, ce qui est favorable à la faune. Une forêt alluviale bien présente (surface et état de conservation), mais aussi 3 plans d'eau dans une ancienne carrière, des mares, un ancien bras de la Loire dit de Marzy, participent à son enrichissement.

Ce site exceptionnel risque-t-il d'être victime de son succès ? Certains milieux, certaines espèces souffrent d'une fréquentation anarchique (piétinement, dérangement, dépôts sauvages). Il est nécessaire d'éduquer, sensibiliser pour faire respecter les mesures de protection et préserver les milieux sensibles. Faire vivre en harmonie, humains, faune et flore doit être possible.

- Association pour la protection du confluent de la Loire et de l'Allier et de ses environs :

18150 CUFFY

- NATURE 18 : 20 rue Jean Moulin 18000 BOURGES

- SOBA : 18 Place de l'Eglise 58180 MARZY

Station Ornithologique du Bec d'ALLIER

Site : <http://soba.naturenievre.free.fr/>

SOBA Nature Nièvre est une association loi 1901, sans but lucratif animée uniquement par des bénévoles. Son but est triple :

- étudier la faune et la flore de la Nièvre
- transmettre cette connaissance au plus grand nombre
- protéger les milieux naturels

Principales actions :

- suivi et recherche sur les population aviaires
- transmission des connaissances (formation pour la pratique ornithologique et floristique) par stages à public restreint ou sorties grand public
- achat et mise en réserves de terrains à caractères faunistique ou floristique notable

source : <http://www.alterre-bourgogne.fr/les-acteurs-de-lenvironnement-en-bourgogne/fiche-acteur/acteurs/5728.html>

NATURE 18

Extrait du site : <http://www.nature18.org/>

« **Nature 18** est une association départementale d'étude et de protection de la nature et de l'environnement dans le Cher. Libre de toute appartenance politique et confessionnelle **Nature 18**, fondée en 1970, compte plus de 200 adhérents, elle est gérée par un Conseil d'Administration de 16 bénévoles. Trois salariés y travaillent à plein temps (une coordinatrice, un animateur et une chargée d'études faune/flore/habitats). L'association est affiliée à France Nature Environnement (Fédération Nationale des Associations de Protection de la Nature et de l'Environnement) et est adhérente de Nature Centre (Fédération Régionale des Associations de Protection de la Nature en Région Centre). »

LE GRAND PAYSAGE DU BEC D'ALLIER (suite)

Espaces Naturels Sensibles, une politique partenariale : exemple du Bec d'Allier (Nièvre)

**Auteur : Stéphane Lebreton,
Chef du Service Environnement du Conseil Général de la Nièvre
stephane.lebreton@cg58.fr**

Mots clef : Bec d'Allier, protection espaces naturels sensibles, convention Conseil général de la Nièvre – WWF, restauration et la gestion de milieux naturels, entretien de milieux herbacés, gestion d'une population de sangliers

Résumé : Dans le cadre de sa politique de protection des espaces naturels, le Conseil Général de la Nièvre met en œuvre des actions de protection et de valorisation du Bec d'Allier, côté Nièvre...

Le site du Bec d'Allier est le secteur de la confluence entre la Loire et l'Allier, deux cours d'eau considérés comme des symboles du patrimoine naturel fluvial en France.

Après avoir décidé de mettre en place une politique d'Espaces Naturels Sensibles en 1991, le Conseil Général de la Nièvre a identifié, dès 1993, le site du Bec d'Allier comme l'un des sites prioritaires. La valeur écologique et paysagère de ce site méritait la mise en œuvre d'actions de préservation et de valorisation, la première étape à franchir étant la maîtrise foncière, car les terrains principalement agricoles étaient privés.

A partir de 1994, le Conseil Général de la Nièvre et le WWF ont travaillé de concert à la préservation et la mise en valeur du Bec d'Allier.

Les deux organismes ont formalisé leur partenariat par la signature de 2 conventions successives. La première avait pour but la maîtrise foncière et l'ouverture au public du site. La seconde, signée en 2004, fixe les objectifs d'une gestion durable du site. Cette même convention donne au Bec d'Allier le label de « site Panda », reconnaissant ainsi la qualité du travail réalisé jusqu'alors.

En application de cette convention, le Conseil Général de la Nièvre et le WWF ont engagé la rédaction d'un plan de gestion du site, fixant ainsi des objectifs de gestion. Ainsi, pour les parcelles de prairie, les objectifs sont le retour à une prairie « naturelle », composée d'une flore indigène et variée. Sur les parties de pelouses sur sable, en friche, l'objectif est de regagner sur les friches pour retrouver les milieux d'origine. Enfin, sur les parties forestières (la « ripisylve »), le plan de gestion préconise de ne pas intervenir afin de laisser vieillir la forêt et d'augmenter le volume de bois mort, source d'une grande diversité.

La mise en œuvre du plan de gestion incombe principalement au Conseil Général, propriétaire des terrains. Pour réaliser ces actions, le Conseil Général a recherché différents intervenants répondant au cahier des charges, c'est à dire aux besoins, aux contraintes de terrain et aux contraintes financières.

Ainsi, des partenariats se sont noués, pour des interventions ponctuelles ou pour des interventions renouvelées dans le temps. Ces partenariats concernent :

- la restauration et la gestion de milieux naturels, avec une association d'insertion ;
- l'entretien de milieux herbacés, avec un agriculteur ;
- la gestion d'une population de sangliers par la chasse à l'arc, avec la Fédération départementale des chasseurs.

Pour chacun de ces exemples, nous évoquerons les raisons qui ont conduit à choisir cet intervenant, les modalités du partenariat, les résultats, les avantages et les inconvénients.



CONSEIL GENERAL DE LA NIEVRE

<http://www.cg58.fr/>

Le Conseil Général de la Nièvre mène une politique de protection d'espaces naturels sensible par l'acquisition foncière ou par la signature de conventions avec les propriétaires privés ou publics mis en place dans le droit français et régis par le code de l'urbanisme.

« Afin de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs naturels d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels selon les principes posés à l'article L. 110, le département est compétent pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles, boisés ou non... » (cf. document du Conseil Général de la Nièvre)

Ces sites bénéficient d'une gestion spécifique aux espaces naturels. Des animations et des actions de sensibilisation autour de la nature y sont organisées.

Sur une douzaine de sites gérés par le Conseil général de la Nièvre, trois sites sont situés sur la Loire :

- Le Bec d'Allier, point de Jonction, entre l'Allier et la Loire est une zone protégée « Natura 2000 ». Le Conseil Général de la Nièvre en a fait l'acquisition de 57 hectares sur 65 hectares

Lieu important pour la migration des espèces ornithologiques ;

- Le site de Tinte sur la commune de Sougy-sur-Loire. 20 hectares sont propriété communale, domaine public fluvial, propriété privée en cours d'acquisition. Ce site a fait l'objet d'une de nos visites terrain ;

- Les Brocs sur la commune de la Celle-sur-Loire représente 125 ha. Ce site est une propriété communale qui comporte 12 habitats (faune) dont 7 d'intérêt communautaire. Il est ouvert au public depuis avril 2007.

Paysage, Homme, Art : Entretien d'une relation

**Auteur : François Murez,
Ingénieur, Peintre, Sculpteur
murez.francois@wanadoo.fr**

Résumé :

Certaines sociétés sont paysagères, telles les occidentales et chinoises. Quatre critères permettent de les définir, notamment l'existence du mot paysage, l'apparition de ce mot dans notre langue se découvre dans les anciens dictionnaires. La comparaison de la représentation du paysage dans deux peintures de la même époque, une occidentale et une chinoise, laisse découvrir la préhension différente du regard de l'homme sur le paysage dans l'art. Ce regard devient relation de partage : le paysage existe par l'homme et l'homme par le paysage. Des peintures de paysages de Van Gogh où homme, art, paysages sont liés par une sensibilité, terminent cette intervention.

Je suis resté assis immobile pendant plusieurs heures, afin de mieux absorber le paysage, ou plutôt pour me laisser absorber par le paysage. Vous ne devenez pas le paysage, c'est lui qui devient vous.

Jim Harrison - La route du retour.

A) L'invention du mot paysage

Vers le milieu du XVI^{ème} siècle, le mot PAYSAGE apparaît dans le langage de la civilisation occidentale.

Ainsi, en France, on voit naître ce mot dans les vieux dictionnaires :

- Extrait du dictionnaire *Francoislatin* de Robert Estienne (1549)

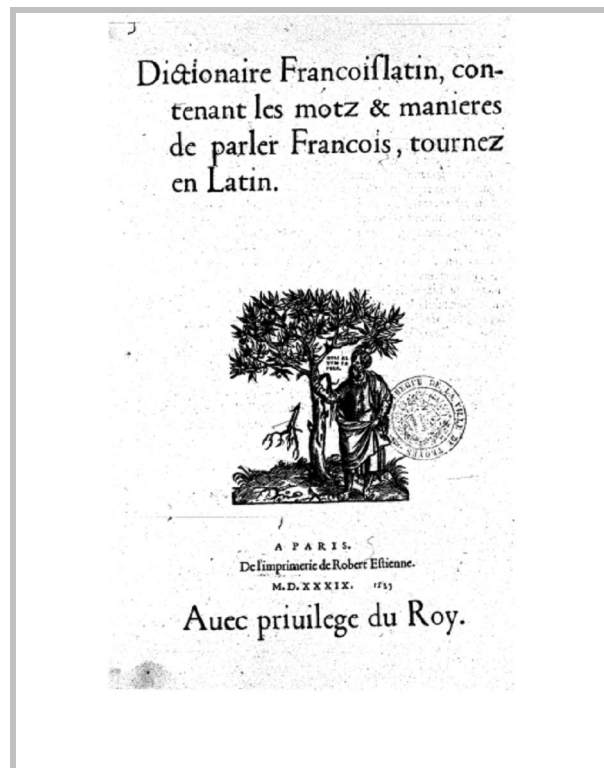


Trahit sua pais, Patriam prodere.
vuz paisant, ou paisant, Rusticus.
Paisage. mot commun entre les painctres.
vuz Paisseau, pieu, ou eschelas, Palus pali. veyz Escha
las.
Russeler, ou eschelasser, Palare.

Paisage : mot commun entre les painctres

Copies extraites de Gallica - BNF

- Alors que dans la version précédente du même dictionnaire en 1539, le mot n'y est pas.



S'en fuir de son pais, Solum vertere.
Il est tenu de la destruction de son pais, Nefario patriæ se
paricidio obstrinxit.
Trahir son pais, Patriam prodere.
Vng paisant, Rusticus.
Paisseau. Paisseler.
Vng paisseau, pieu, ou eschallas, Palus.
Paisseler, ou eschallasser, Palare.
Paisire. Paislage. Paissement.

Puis, le mot évolue et prend les deux sens connus aujourd'hui :

- a) le sens géographique
- b) le sens artistique

Ainsi, dans le dictionnaire d'Antoine Furetière (1690)

P A I

pays, qu'il a vuide le *pays*, pour dire, qu'il s'est enui,
qu'il s'est exilé. *Pays* est aussi un faulx de guesuz, un nom
dont ils s'appellent l'un l'autre, quand ils font de même
pays.

PAISAGE. f. m. Aspect d'un pays, le territoire qui
s'étend jusqu'où la vue peut porter. Les bois, les
collines & les rivières font les beaux *païfages*.

PAISAGE, se dit aussi des tableaux où sont représentées
quelques vues de maisons, ou de campagnes. Les
vues des Maisons Royales sont peintes en *païfages* à
Fontainebleau & ailleurs.

PAISAGISTE. f. m. Peintre qui s'attache particulière-
ment à peindre des *païfages*. Les Peintres d'histoires se
mettent bien au dessus des *Païfagistes*. Le Lorrain, Fcu-
quieres, ont esté de grands *Païfagistes*.

Païsage : Aspect d'un pays, le territoire qui s'étend jusqu'où la vue peut porter. Les bois, les collines & et rivières font les beaux paysages.

Païsage : Se dit aussi des tableaux où sont représentées quelque vues de maisons, ou de campagnes. Les vues des Maisons Royales sont peintes en paysages à Fontainebleau et ailleurs.

(D'ailleurs on peut aussi remarquer l'apparition du mot paysagiste dans ce même dictionnaire)

Ce mot paysage est-il propre à chaque société ? Le retrouve t'on partout comme un bien partagé par les hommes ?

B) Les civilisations paysagères

Le mot Paysage n'existe pas dans toutes les cultures. Cette existence du mot Paysage permet de définir et distinguer les civilisations paysagères.

Reprenons la définition qu'en a faite Augustin Berque, géographe et orientaliste né en 1942.

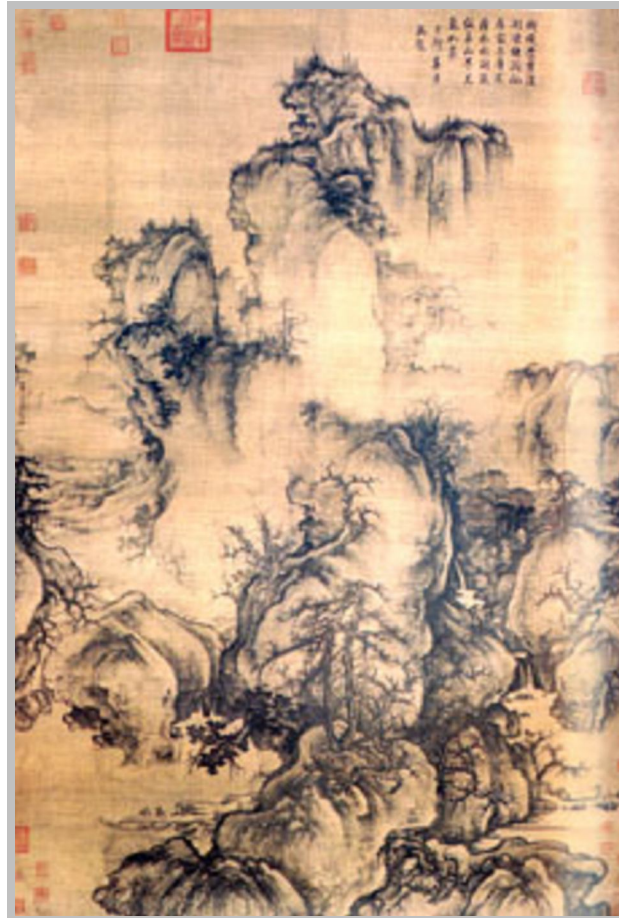
Quatre critères empiriques sont retenus par Berque pour distinguer les civilisations paysagères de celles qui ne le sont pas :

- 1) usage d'un ou plusieurs mots pour dire paysage
- 2) une littérature (orale ou écrite) décrivant des paysages ou chantant leur beauté
- 3) des représentations picturales de paysages
- 4) des jardins d'agrément

Le premier critère est le plus important et le plus déterminant, il entraîne les autres.

Berque constate que :

- ⇒ De très nombreuses cultures ne présentent ou n'ont présenté aucun des 4 critères (l'Inde)
- ⇒ Les grandes civilisations ont toutes présenté au moins l'un des trois derniers
- ⇒ Seules 2 d'entre elles ont présentées l'ensemble des 4 critères :
 - La Chine (à partir du IV^e siècle). Plusieurs mots désignant le paysage apparaissent avant que les peintres ne créent des paysages peints.



Zong Bing (375-443)

- L'Europe (à partir du XV^e siècle). Le mot paysage apparaît après les peintures de paysages. Le premier paysagiste le plus généralement référencé comme tel est Patinir.



Patinir (1485-1524)

C) Comparaison de deux représentations de paysages de la même époque.

Paysage chinois	Paysage européen
	<p data-bbox="938 1458 1182 1496">La fuite en Egypte</p>
<p data-bbox="256 1951 571 1989">Chou Ying (1493-1560)</p>	<p data-bbox="927 1951 1193 1989">Patinir (1485-1524)</p>
<p data-bbox="225 2024 1410 2089">2 Peintres d'une même époque, même thème de la montagne, des arbres, des maisons, des personnes et du moyen qui conduit vers la destination : l'eau chez Chou Ying qui mène à la</p>	

montagne (élévation de l'esprit), le chemin chez Patinir qui mène en Egypte (le devenir)	
<p>L'homme oriental fait partie intégrante du paysage, il en est acteur au même titre que la montagne et l'eau.</p> <p>Le personnage, autour duquel s'organise le paysage, est l'œil éveillé et le cœur battant du paysage (pour citer François Cheng)</p>	<p>L'homme occidental est extérieur au paysage, il est promeneur et spectateur et n'a pas de relation avec les éléments peints : il ne fait que passer.</p>
<p>La peinture est plate, sans horizon, et verticale (l'esprit)</p>	<p>La peinture a une profondeur, un horizon, et est horizontale (le devenir)</p>

D) Rapport entre paysage, art et homme: L'homme dans le poème du monde

Occident : Notre philosophie occidentale privilégie l'être en lui-même, en dehors de sa relation au milieu (voir peintures précédentes). Ce qui image une suprématie de l'homme sur la nature. L'homme occidental domine la nature.

Orient : l'homme est au milieu de la nature et échange avec elle. Le partage du regard est mis en pratique : l'homme regarde la nature, la nature regarde l'homme. Chacun trouve son existence dans ce partage. Le paysage existe parce que l'homme le regarde, l'homme existe parce que le paysage le regarde au travers de son œil.

Cette notion de partage, absente de l'art occidental, apparaît cependant parfois : on la retrouve chez Cézanne dans ses peintures, telle celle du jardinier Vallier qui se fond dans la nature ou la nature qui se fond en lui...



Cézanne – Le Jardinier

C'est une notion qui est en contradiction avec l'esprit actuel consumériste et cynique, mais en assentiment avec les nouvelles aspirations de protection de la nature.

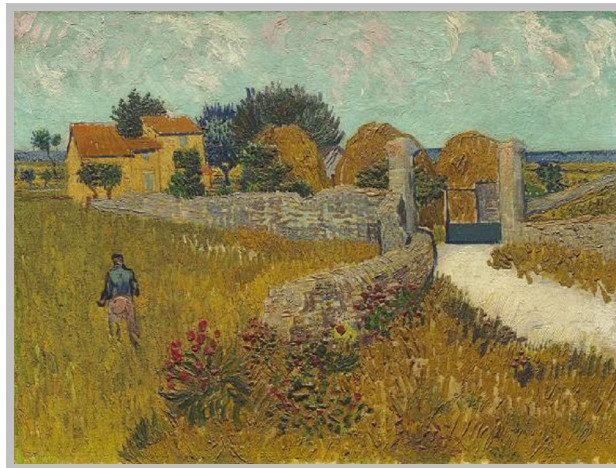
Citons Berque : « Pour cela, il est nécessaire de comprendre la relation entre l'homme et la terre : car « si l'œuvre humaine a un rôle dans le poème du monde, un rôle nécessaire, elle perd tout sens lorsqu'elle prétend s'en dégager »

Paysage, Art, Homme sont liés : il s'agit d'une rencontre entre une nature et un regard d'homme, entre le matériel et le spirituel, entre l'objectif et le subjectif.

« L'art, c'est l'homme ajouté à la nature » : Vincent Van Gogh reprend cette citation dans une de ses lettres à son frère Théo au printemps 1879. De grandes réflexions philosophiques sont menées sur cette définition de l'Art, mais on peut simplement y trouver la relation d'échange entre l'homme et la nature au travers de l'art. Et c'est intéressant que Van Gogh la mentionne car c'est bien une de ses préoccupations majeures d'artiste de situer l'homme dans la nature.

Imageons par quelques représentations cette préoccupation de Van Gogh.

E) Van Gogh : quelques paysages et jardins fleuris.



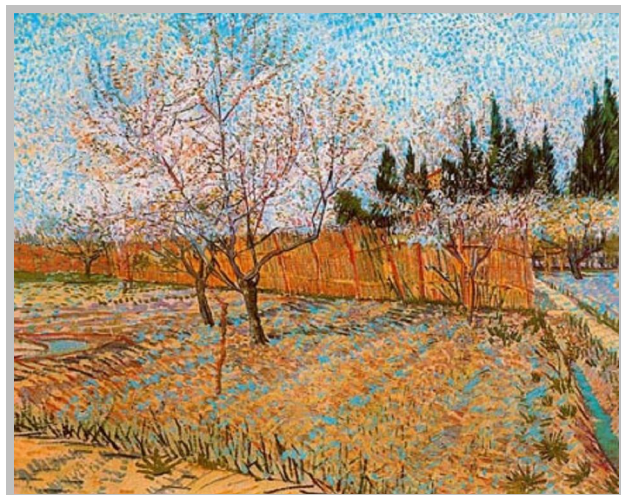
Ferme en Provence, 1888



Paysage aux iris, 1888



Jardin fleuri, 1888



Pêchers en fleurs,



Marguerite Gachet dans son jardin, 1890

Notons pour finir, et avec tristesse, que Van Gogh qui s'est attaché avec passion à représenter le paysage et le visage humain s'est retrouvé écartelé entre le corps et son fini d'un côté et l'esprit et son infini de l'autre. La rencontre entre l'objectif et le subjectif mentionnée avant s'est terminée chez lui en déchirure fatale.

Conclusion

On parle de pays quand l'homme lui adresse un regard pratique, utilitaire, matérialiste. Ce pays devient paysage si le regard devient esthétique, artistique, relationnel.

Aussi l'enjeu n'est-il pas de transformer le pays Baratte en paysage Baratte pour le sauver ?

Et cela, « pour aller vers une civilisation plus humaine parce que plus naturelle, plus naturelle parce que plus cultivée. » (Berque)



EXPRESSIONS FRANCOIS MUREZ

<http://www.francois-murez.com/>

« Le parcours artistique de François Murez a véritablement commencé aux Beaux-arts de Toulouse avec l'apprentissage du dessin, fin des années 1970, dessins en atelier et dessins pris sur le vif dans les marchés, les squares... A Toulon, il découvre la sculpture dans le cadre d'un travail d'équipe et poursuit l'expérience à Paris dans un atelier d'artiste. Plusieurs expositions à Paris et en province ont illustré son travail.

Depuis les années 1980, il crée dans son propre atelier en région parisienne et à Nevers. Il s'intéresse aux artistes ayant pénétré la vie intérieure des êtres et choses de ce monde. Par leurs enseignements, il tente de comprendre la manière d'appréhender le plaisir esthétique.

Œuvres inspirées de la Nature (montagnes, fleuves, lacs, jardins) et traduites sur différents supports et matériaux ainsi que quelques histoires courtes sur deux amis surprenants.

La Nature, par sa beauté et sa fragilité, inspire François Murez. Son expression se retrouve dans:

- ° La peinture qui transcrit en matières colorées le regard qui parcourt les montagnes, suit les fleuves, atteint les lacs en traversant les jardins
- ° La sculpture qui rend vie à des bois flottés ou abandonnés
- ° Les dessins qui captent l'instant d'une émotion
- ° Les colloques sur la peinture des paysages
- ° les articles sur la technique et sur la composition
- ° les histoires courtes sur deux énergumènes attachants

Dans une société consumériste et cynique, cette œuvre est nourrie du désintéressement de l'Esprit et de la recherche de l'expression de la Beauté.

Même agressée, la Nature possède encore cette beauté et le plasticien, par le regard croisé, transcrit sur un support le résultat de cet échange. Les œuvres de ce site ont pour espoir de communiquer cette sensibilité à la Beauté qui nous entoure et qui se cache pour continuer à exister.

Les Murs à pêches hier, aujourd'hui et demain ?

Intervenants : Pascal Mage,
Président de l'Association Murs à Pêches (MAP),
pascal.mage@wanadoo.fr

Jean Kuypers,
Inspecteur général des monuments historiques

Texte indisponible

**ASSOCIATION MURS A PECHEES
MAP
Montreuil (Seine-Saint-Denis)**

extrait du site : <http://mursapeches.wordpress.com/>

« L'association Murs à pêches – MAP – a été fondée en 1994 pour sauver de l'anéantissement l'un des plus beaux lieux de la région parisienne. Ce territoire est ce qui reste d'un réseau de plusieurs centaines de kilomètres de murs de terre et de pierre, édifié pour aider à la production de fruits, dont les pêches.

Ce petit pays ne compte plus que 35 hectares "naturels", mais il est merveilleux. Empli de poésie, de surprises, de nature, à quelques pas des cités populaires, de l'autoroute et de Paris. Bien entendu, il n'a cessé d'être attaqué par les affairistes et les promoteurs. Car d'un point de vue financier, nul doute que les murs à pêches pourraient être une affaire fabuleuse.

Mais le combat continue. Madame Voynet, élue maire de Montreuil, a lancé une consultation pour l'heure discrète sur l'avenir des murs à pêche. Elle prend la forme d'une commission extra-municipale, à laquelle l'association participe. Nous avons des raisons d'être préoccupés, car pour le moment, aucun véritable débat n'a eu lieu. Il va de soi que nous continuons et continuerons de défendre un projet qui préserve l'extraordinaire qualité du quartier des murs à pêches. Si possible, bien entendu avec la nouvelle municipalité... »

Les Marais de Bourges : la gestion d'un espace naturel classé

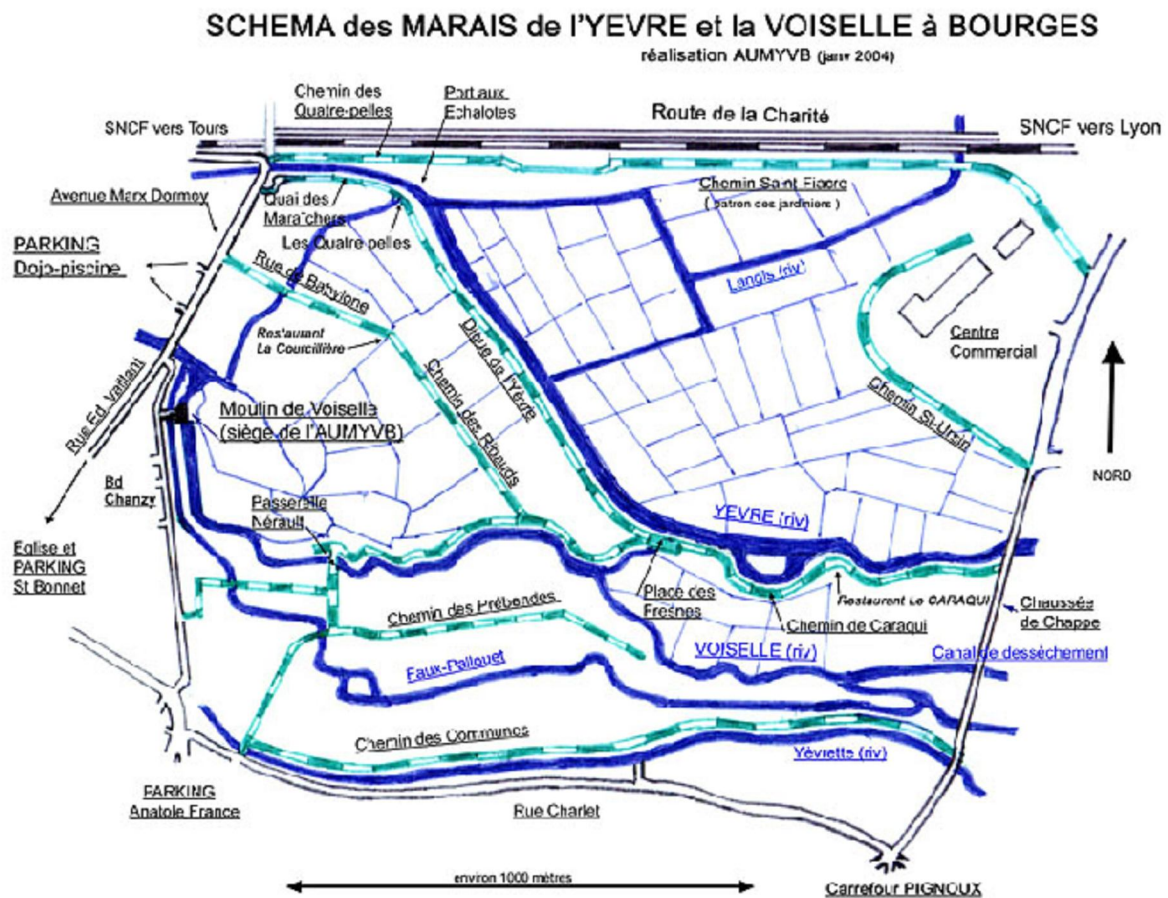
**Intervenant : Michel Melin,
Président de Patrimoine Marais (Cher)
mich.melin@club-internet.fr**

**ENTRETENIR SA PARCELLE DE MARAIS :
Les berges et les cours d'eau
Auteur : Yves CHERON**

Mots clef : Marais de Bourges, techniques d'entretien, lutte contre les ragondins, rats musqués, plantes invasives

Résumé : Ce guide d'entretien (non exhaustif), issu d'un long savoir-faire en vigueur dans les Marais, s'adresse plus particulièrement aux nouveaux jardiniers. Il est question ici de techniques ancestrales qui contribuent à conserver les Marais en bon état : entretien des berges (fascinage, tunage, battage de la sole), lutte contre les ragondins, rats musqués, mauvaises herbes et parasites et entretien des lits des cours d'eau (nettoyage, faucardage, curage, lutte contre les plantes aquatiques envahissantes...)

Terre en communion avec l'eau, les Marais de l'Yèvre et de la Voiselle à Bourges (Cher), couvrent près de 135 ha, divisés en 1 500 parcelles privées, entrecoupées de canaux et gérées par le maraîcher. Ouvrage hydraulique en terre construit par la main de l'homme, les Marais ont besoin d'un entretien permanent des digues, déversoirs, vannages (pelles), rivières et fossés...



HYDRAULIQUE

Plusieurs rivières traversent les Marais :

- le Langis,
- L'Yèvre et ses bras :
 - o L'Yévrette,
 - o La Voiselle grossie du Canal de Dessèchement
 - o Le Faux Palouet
 - o La rivière des Quatre Pelles.

Un quadrillage de canaux (coulants) et fossés complète le réseau hydrographique au fonctionnement complexe.

Les Marais de l'Yèvre et de la Voiselle comportent trois niveaux d'eau de retenue (Marais d'en Haut, 127,37 NGF³ ; Marais des Picaults, 126,09 NGF et les Marais d'en Bas : Ribauds et Prébendes, 125, 23 NGF).

³ Altitude en mètres du nivellement général de la France

La particularité de l'Yèvre et de ses bras est que chacun de ces cours d'eau traversant les Marais prend naissance au pied d'un barrage ou d'un déversoir et en manoeuvrant les vannages des Quatre Pelles, des deux pelles de l'ancien Moulin le Roy, des trois pelles du Moulin de Voiselle, de la pelle du déversoir du Beaujouan et du barrage mobile St- Ambroix.

Les digues de Voiselle et la digue de l'Yèvre ont pour fonction de contenir les eaux ; elles délimitent les trois plans d'eau des Marais

L'UTILITE DE L'ENTRETIEN DES MARAIS

Les fossés avec les canaux et les rivières font partie du système hydrographique des Marais –leur rôle primordial est d'assainir et d'irriguer les terres afin de les rendre cultivable. En bon état d'entretien, ils permettent à l'eau de circuler librement. En mauvais état (envasement, bouchage des fossés, envahissement par la végétation, arbres tombés en travers du cours d'eau, berges affaissées ou érodées, brèches dans la digue, etc...), ils empêchent l'écoulement de l'eau : non seulement ils favorisent ainsi des inondations mais ils contribuent aussi à une détérioration de la qualité de l'eau.

Or, l'eau des Marais, richesse indispensable, est utiles aux maraîchers pour l'arrosage des légumes et des fleurs. Nous devons donc être sensibilisés sur sa fragilité et vigilants à sa protection.

N'oublions pas que la création des fossés, canaux et rivières (par endiguement et creusement il y a plusieurs siècles) a permis de transformer les prairies marécageuses d'origine –insalubres et incultes- en terre maraîchère que nous exploitons aujourd'hui.

Respectons et entretenons les fossés, les canaux et les rivières des Marais si nous ne voulons pas que ces derniers redeviennent marécages. Les riverains des cours d'eau des Marais sont propriétaires du lit et des berges et bénéficient d'un droit d'usage de l'eau et du droit de pêche. Ils ont en échange la charge de l'entretien, en application des règlements et des usages locaux.

ENTRETIEN ET AMENAGEMENT DES BERGES

Pour un bon maintien, la berge doit être végétalisée. C'est un bon moyen naturel de lutter contre l'érosion. Le talus ne doit pas avoir une pente trop abrupte et il est souhaitable de conserver à son pied une végétation aquatique (roseau, carex, iris d'eau...). Le haut de la berge (la sole) doit comporter une bande enherbée (largeur minimum de 50 m) avec plantation d'arbres espacés (frêne, saule, noisetier, aulne...).

L'entretien des berges consiste en un fauchage à la fin de l'été et une taille des arbres en hiver. Les branchages récupérés peuvent être utilisés pour le fascinage (voir ci-après). Les branches et troncs tombés dans le cours d'eau obstruant ainsi le lit doivent être enlevés. La protection des berges a pour but essentiel de réduire les phénomènes d'érosion. Dans certaines zones fragiles (fort courant abaissement du lit, pente de talus trop fortes, galeries de rongeurs...) il se produit des affouillements et effondrements des. Dans ce cas et lorsqu'elles font partie des digues, une protection adaptées doit être recherchée. L'arrêté préfectoral du 12 mai 1995 préconise l'utilisation de procédés rustiques et esthétiques pour protéger les berges, sans toutefois dépasser le niveau supérieur de la berges :

- le fascinage :

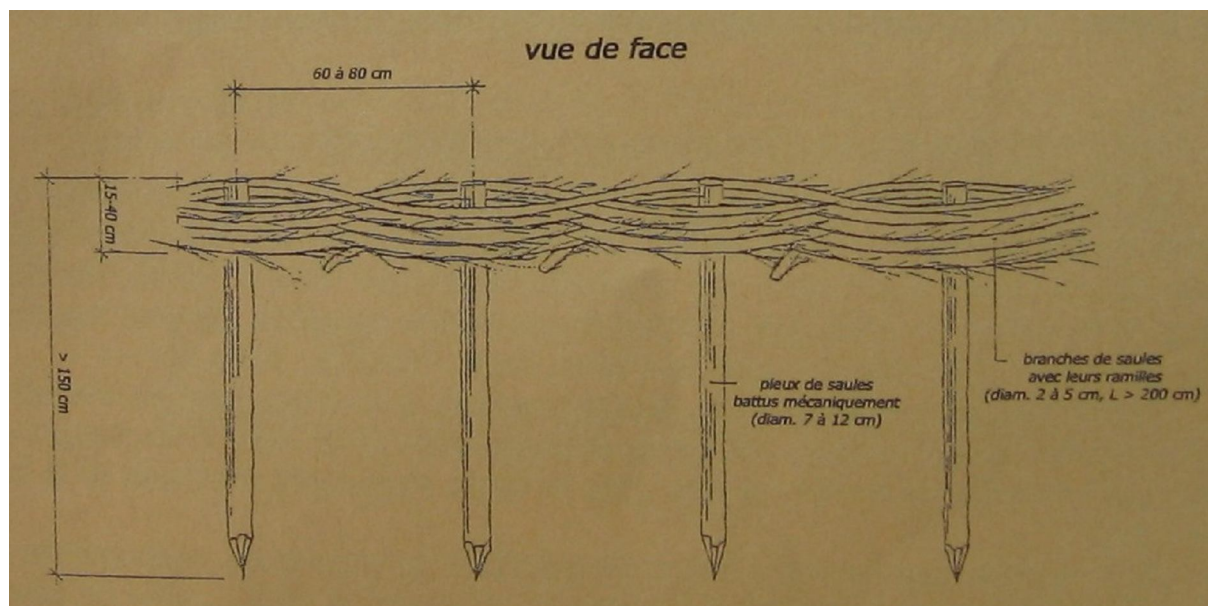
C'est une protection de pied de berge. Il est composé de piquets en bois (saule) enfoncés le long de la berge, entre lesquels sont entrelacées horizontalement des branches (fascines). Les limons se déposent ensuite dans les branchages et reconstituent la berge érodée

- **le tunage :**

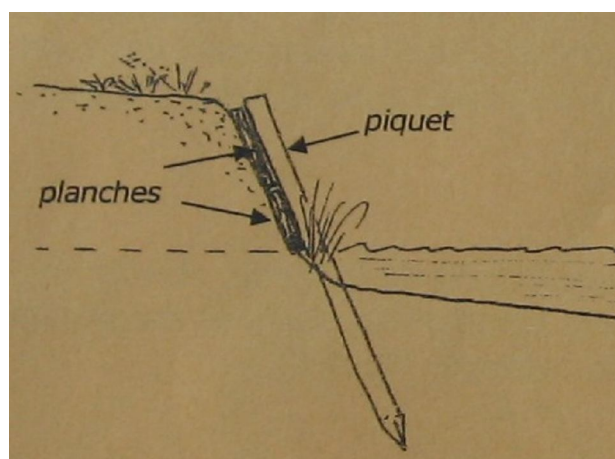
C'est une palissade composée de pieux enfoncés le long de la berge, derrière lesquels on dispose des planches. La partie située entre la berge et les planches est ensuite remblayée avec de la vase récupérée dans le fond des coulants.

- **le battage de la sole :**

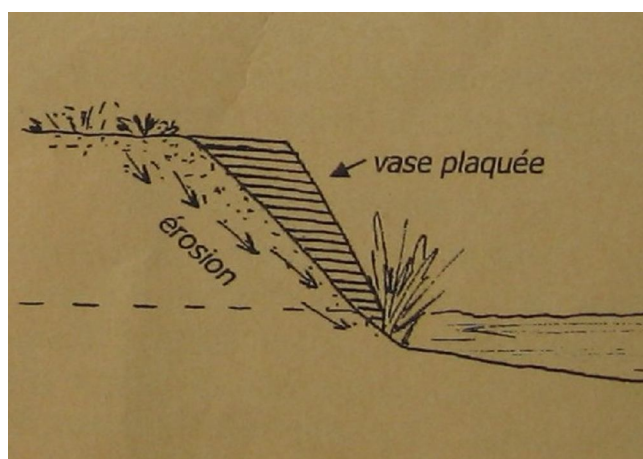
L'intérêt de l'entretien courant des berges c'est d'intervenir avant que les dégradations ne s'amplifient dangereusement. Il consiste à retirer, chaque année, la vase du fond des fossés et canaux à l'aide d'une drague et de la plaquer sur le talus (la sole). Une fois la vase essorée, il faut la battre à l'aide d'une batte afin de consolider la berge. C'est une technique maraîchères ancienne qui a fait ses preuves.



le fascinage



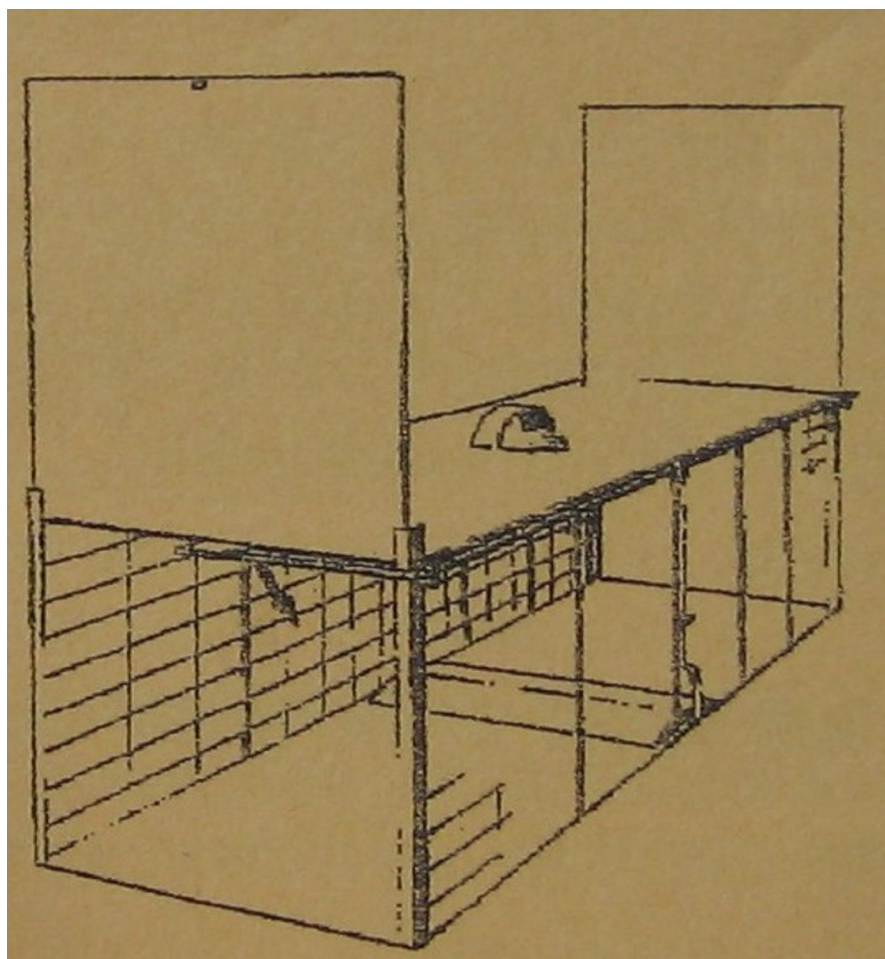
Le tunage



Le battage

- **lutte contre les ragondins et les rats musqués :**

On constate une constante prolifération des rats musqués et des ragondins dans les Marais. Ces derniers, en creusant des galeries et des terriers dans les berges, les fragilisent. Aussi, il convient de maîtriser l'envahissement de ces hôtes indésirables en les piégeant. Des stages gratuits de formation au piégeage sont organisés par l'Association des Piégeurs Agréés du Cher (renseignements auprès de Patrimoine Marais).



Piège type « cage à fauves »

- **lutte contre les mauvaises herbes et les parasites :**

Nous déconseillons l'usage du désherbant pour risques de pollution de l'eau. Aussi, l'absence de végétation (sol mis à nu) rend la berge très vulnérable à l'érosion de l'eau. De plus, des études scientifiques ont démontré la toxicité des produits chimiques sur la santé humaine et l'environnement. En culture potagère, le pesticide, ce n'est pas automatique... Il existe d'autres moyens naturels de lutte contre les principaux parasites des plantes pour pouvoir jardiner sainement et récolter sain !

ENTRETIEN DES LITS DES COURS D'EAU

Nettoyage du lit :

Cette opération qui est pratiquée au début de l'automne est nécessaire pour retirer du fond de l'eau tous les détritiques déposés dans le lit des cours d'eau (branchages, végétation aquatique). Il suffit pour cela d'équiper une griffe d'un grand manche et de ratisser le fond.

- **Faucardage :**

Le faucardage est rendu obligatoire par arrêté préfectoral du 12 mai 1995. Chaque maraîcher doit effectuer un faucardage régulier des coulants dont il est riverain (au moins une fois par an, à partir de la fin du mois de juillet, c'est-à-dire après l'envol des oiseaux nichant dans les roseaux). Cela consiste à couper sous l'eau la végétation risquant d'obstruer à court terme le culant. On l'effectue à l'aide d'une faux. Les déchets du faucardage doivent être récupérés et peuvent constituer un excellent compost.

- **Curage :**

Entretien obligatoire pour l'usager des Marais, l'arrêté préfectoral du 12 mai 1995 fixe la fréquence du curage selon l'importance du niveau de vase présent dans le lit du cours d'eau. Il doit être réalisé régulièrement en automne ou en hiver. Il faudrait cependant éviter de curer la totalité du fossé sur toute la longueur et profondeur, car on risque de perturber sérieusement le biotope sur plusieurs années. Mieux vaut procéder progressivement sur deux années. On permet ainsi à la faune et la flore de se régénérer et de recoloniser les habitats curés l'année précédente.

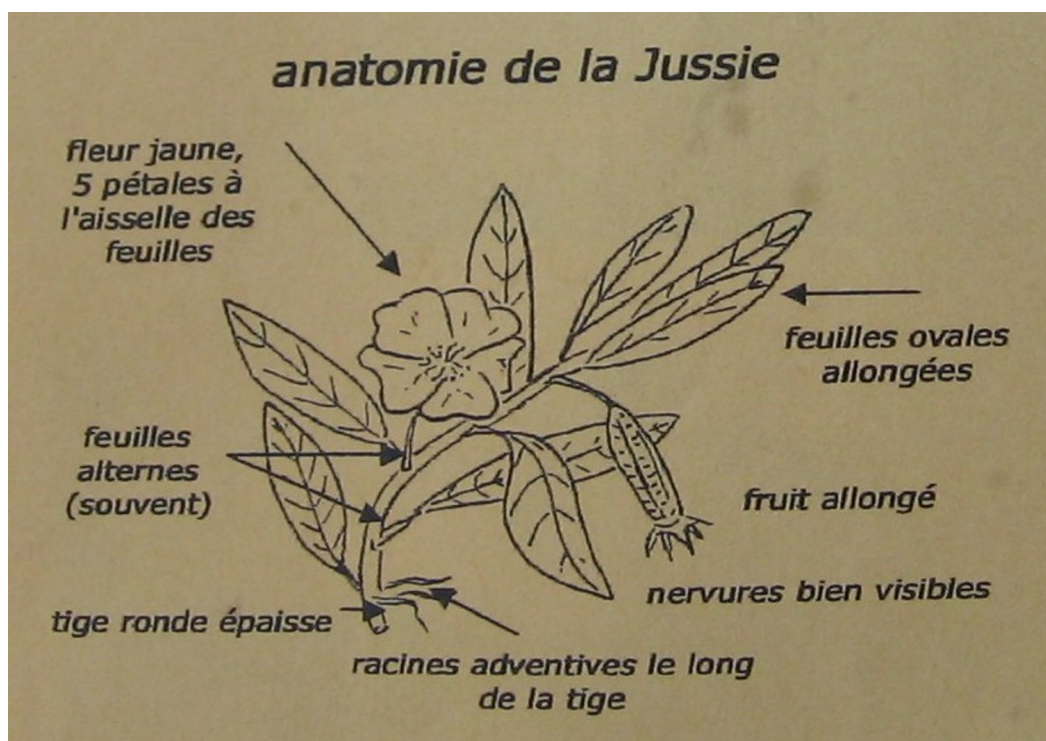
La vase extraite peut-être utilisée pour renforcer les berges mais aussi pour servir de fertilisant dans le sol grâce à sa richesse en matière organique. Le curage peut être effectué dans les petits et moyens coulants à l'aide d'une drague (pelle recourbée vers l'intérieur) munie d'un long manche. On peut se procurer cet outil auprès de notre association.



Outils d'entretien des fossés et des berges

- Lutte contre les plantes aquatiques envahissantes

Dans certaines parties des Marais (en haut, Ribauds) des plantes exotiques (myriophylle du Brésil, Jussie) se développent de manière excessive dans les cours d'eau au détriment des espèces locales. Elles deviennent envahissantes, empêchant la navigation en barque et entraînant de grands déséquilibres écologiques. Il faut agir le plus vite possible, dès l'apparition des premiers plants. L'arrachage manuel permanent de ces plantes est à effectuer au prix d'un travail minutieux où la totalité des plantes (tiges et racines) doit être enlevée. Des précautions doivent être prises pour récupérer les boutures constituées au moment de l'arrachage : elles sont à stocker et à brûler hors zone inondable afin d'éviter une propagation par bouturage.



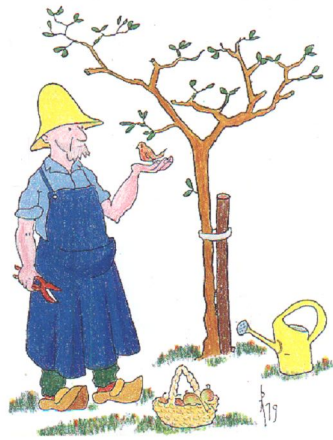
CONCLUSION

Aménagés par l'homme, les Marais restent dépendant de celui-ci, car ils ne peuvent bénéficier des actions naturelles de l'écoulement de l'eau : souvent l'eau stagne dans les méandres d'un réseau hydraulique extrêmement découpé ; alors, les matières en suspension dans l'eau se déposent et s'accumulent, favorisant la prolifération des plantes aquatiques et contribuant à l'envasement du lit. La modification des courants entraîne l'érosion et l'affaissement des berges qui à leur tour obstruent les coulants.

L'entretien régulier des Marais permet donc de limiter ces effets et pérennise l'ouvrage hydraulique. Les besoins d'entretien des parcelles sont longues et pénibles, toujours à reprendre, jamais terminées. Il y va pourtant de la sauvegarde du patrimoine des Marais classés comme site remarquable, protégé en 2003.

PATRIMOINE MARAIS
Association des usagers des Marais de l'Yèvre et de la Voiselle

« En plein centre-ville de Bourges, 135 hectares de marais endigués sont cultivés depuis des siècles. Des meuniers, ecclésiastiques et maraîchers aux jardiniers d'aujourd'hui, une même histoire de transformation des marécages en espace de production se déroule. Ce sont près de 1500 parcelles qui composent un paysage unique, classé au titre de site de patrimoine en juillet 2003. »



LES CROQUEURS *de pommes*®

Protection et gestion durable appliquées aux variétés fruitières,

**Intervenant : Jacques Marchand,
Ingénieur, Président du Greffon (Nièvre),
Délégué des Croqueurs de Pommes
legreffon@sfr.fr**

Pourquoi sauvegarder le patrimoine fruitier ?

Dès la plus haute antiquité, l'homme a cherché à diversifier son alimentation et à s'approprier les bienfaits de la nature. Originaires d'Asie Mineure pour la plupart d'entre elles et répandues par le biais des invasions successives, les variétés fruitières n'y ont pas échappé et, au fil du temps, ont été sélectionnées pour leurs qualités, nourricières et gustatives, et leur disponibilité saisonnière. Elles ont fait l'objet de tentatives, d'abord empiriques puis plus réfléchies, en matière de greffage et de croisements.

C'est Charlemagne qui, en Europe, a donné une véritable impulsion à la culture des fruits et légumes, ordonnant de planter 200 variétés dans ses palais et monastères⁴. Ainsi, pour chaque espèce, chaque terroir a vu s'établir progressivement de nombreuses variétés particulièrement adaptées aux différents sols et climats, façonnant nos paysages et génératrices de traditions et de spécialités locales transmises de générations en générations ...jusqu'à ce que les sirènes de la société de consommation et de la recherche du profit conduisent à une standardisation forcenée.

En effet, depuis les années 1950, les étals de primeurs n'offrent au mieux que quelques variétés de chaque espèce de fruits ou de légumes, nous faisant oublier la grande diversité que nous avons héritée de nos ancêtres, particulièrement depuis les derniers millénaires. Ainsi nous sont pudiquement proposées aujourd'hui des pommes rouges, jaunes ou vertes, rayant du même coup l'origine et la poésie de nos 'Belle Fille de Glanon', 'Croque de Bresse', 'Framboise d'été', 'reinette de Cuzy' et autres 'Vadiot vert' parmi les dix milles survivantes... Tout cela pour plusieurs raisons : réglementaires, économiques et climatiques.

- **La réglementation**

Estimant qu'il était devenu nécessaire de protéger le consommateur et d'interdire à la vente les produits douteux, le Ministère de l'Agriculture a promulgué par décret en 1932 un « **catalogue officiel des espèces et variétés autorisées à la vente** » qui n'est autre qu'une liste limitative des espèces et variétés éprouvées pouvant être commercialisées.

Ces espèces et variétés durent dès lors répondre à un cahier des charges réputé définir des critères de qualité. Incapables d'assumer financièrement la certification de leurs variétés, les petits producteurs furent contraints de se tourner vers celles proposées par les grandes sociétés qui, elles, avaient su saisir l'opportunité. Nous en connaissons aujourd'hui le résultat : la multitude des variétés anciennes s'est retrouvée interdite à la vente au seul profit d'une poignée présentée par des multinationales de l'agro-alimentaire de plus en plus omnipotentes qui contrôlent depuis une cinquantaine d'années le marché des fruits et légumes.

Seules les variétés inscrites étant autorisées et demandées, les pépiniéristes abandonnèrent la production des plants de variétés anciennes. Près de nous dans le Cher, à St Martin d'Auxigny, qui s'enorgueillissait de ses vergers de variétés anciennes où la pomme 'Cravert' tenait la vedette, "les producteurs plantent en 1961 50.000 pieds de Golden contre 2.000 des autres variétés"⁵...

- **Les facteurs économiques**

Partout, depuis la fin du XIX^{ème} siècle et particulièrement au lendemain de la seconde guerre mondiale, l'industrialisation a entraîné l'exode rural massif et l'urbanisation galopante des villes et banlieues. Non seulement les nouveaux citadins s'approvisionnèrent-ils désormais en denrées alimentaires sur les marchés, puis dans les centres commerciaux, mais encore les petites propriétés familiales, maisons, jardins et

⁴ Voir les actes du colloque Paysages et Jardins de 2008.

⁵ "La forêt aux arbres fruitiers", par C.-M. Charpentier - Ed. OEPR (1961)

vergers, durent-elles céder la place à des grands ensembles d'habitation et à des espaces "verts". Cette évolution fut particulièrement sensible dans le pays de Montbéliard avec l'expansion rapide des usines automobiles.

D'autre part, ayant obtenu la possibilité de breveter le vivant, les multinationales de l'agro-alimentaire créent de nouvelles variétés à seule fin de continuer à engranger des royalties au fur et à mesure que les précédentes tombent dans le domaine public, le plus souvent inadaptées aux nuisances et maladies de nos climats, sans aucun souci de l'intérêt des consommateurs : elles doivent avoir une production régulière, un bel aspect, résister au transport et à la conservation. Leurs qualités gustatives ? Elles n'ont aucun intérêt puisqu'elles seront cueillies bien avant maturité pour pouvoir traverser les océans et être conservées le plus longtemps possible en chambre froide. Un pépiniériste me disait récemment devoir arracher ses arbres âgés d'une trentaine d'années pour les remplacer par les nouvelles variétés - brevetées - que nous demanderons dans dix ans !!! Vivent les écoles de marketing et les campagnes publicitaires !

- ***Les aléas climatiques***

En décembre 1976, une pluie verglaçante d'une rare ampleur s'est abattue sur la région de Belfort-Montbéliard et le sud des Vosges, brisant en une nuit des milliers d'arbres dans les parcs et jardins, les vergers et les forêts. Bien avant la grande tempête de 1999, c'est ce phénomène qui a provoqué la prise de conscience de quelques énergumènes décidés à agir pour préserver les variétés locales.

La sauvegarde du patrimoine fruitier

- ***Mobiliser les esprits***

C'est donc dans un petit village gaulois de l'est de la France que quelques irréductibles se sont mobilisés en 1978 pour attirer l'attention sur l'intérêt de sauvegarder le riche patrimoine local. Ils se sont donné le nom de "CROQUEURS de pommes", rapidement repéré par les médias avec une connotation plutôt sympathique auprès du public, le premier instant de curiosité passé.

Un bulletin fut immédiatement lancé pour faire connaître les buts de l'association et transmettre le savoir-faire indispensable à la création et à l'entretien des vergers, entraînant dès le départ l'adhésion de nombreux amateurs éclairés et d'encore plus nombreux candidats à la plantation d'arbres dans leurs jardins. Alimenté par les adhérents eux-mêmes et véritable colonne vertébrale de l'association, ce bulletin est publié chaque trimestre depuis l'origine.

Animée uniquement par des bénévoles, l'association dut rapidement faire face à une forte expansion de ses effectifs en essaimant sur tout le territoire national en associations locales. Il en existe ainsi 56 aujourd'hui, dont 6 en Bourgogne. Elle a aussi fait des émules, par exemple en Bretagne avec "Les Mordus de la pomme", "I z'ont creuqué eun pomm" en Picardie, la "Société Pomologique du Berry", etc... ainsi qu'à l'étranger. Il y a même aujourd'hui des "Croqueurs de carottes", car la sauvegarde de la diversité des variétés ne concerne pas que les fruits !

- ***Retrouver l'existant***

La préoccupation première fut de rechercher les variétés existantes en interrogeant les villageois, en parcourant les campagnes, particulièrement pendant la floraison, en consultant les bibliothèques et les diverses archives. Cela se poursuit encore et concerne également les recettes et usages traditionnels (pâtisseries, confitures, fabrication du cidre et du poiré par exemple).

L'état des lieux actuel permet d'évaluer ainsi le nombre de variétés par espèces et la pauvreté de l'offre commerciale actuelle :

600 Abricotiers	250 Noisetiers
450 Amandiers	250 Noyers
1250 Cerisiers	2000 Pêchers
750 Châtaigniers	4500 Poiriers
80 Cognassiers	10000 Pommiers
750 Figuiers	1000 Pruniers

- ***Sauvegarder le patrimoine***

Renouveler les variétés menacées a imposé dès le début la création de "vergers de sauvegarde", par opposition aux vergers conservatoires soumis à des règles strictes (plantation, suivi, entretien) pas toujours à la portée d'amateurs. Ces vergers sont le plus souvent réalisés en partenariat avec des collectivités par le biais de conventions précisant les engagements et responsabilités des signataires : les collectivités apportent le terrain et en assurent l'entretien, les associations prenant en charge la plantation et l'entretien des arbres, et assurent des formations à destination du public.

Afin d'éviter les risques de disparition des grands vergers, soit par suite de nouvelle orientation locale (une nouvelle municipalité veut transformer le terrain en parking ou construire, élargir une route...), soit par lassitude des bénévoles chargés de son entretien, l'association privilégie cependant toujours les "vergers éclatés" chez les adhérents, chacun prenant complètement en charge quelques variétés. Certains d'entre eux, disposant d'une surface suffisante et désirant s'investir dans des familles particulières de variétés, créent alors des "vergers de collection" qu'il est possible de visiter.

La tenue d'un inventaire de ces différents vergers permet de les utiliser comme "réservoirs génétiques", alimentant chaque année en greffons ceux qui recherchent telle ou telle variété. L'association a ainsi pu fournir l'INRA en matériel nécessaire à la recherche et à la création de nouvelles variétés, mais aussi permis à certaine grande pépinière de retrouver celles créées autrefois par elles puis abandonnées au profit des variétés américaines à la mode...

- ***Partager les connaissances***

Sauvegarder le patrimoine fruitier dans un verger-musée n'a guère de sens. Echanger avec le public permet de le sensibiliser à cette action de préservation, d'en faire souvent un nouvel ambassadeur et d'enrichir nos connaissances. C'est pourquoi nous assurons gratuitement et le plus souvent possible des formations sur la plantation, la greffe, la taille et l'entretien des arbres, à destination du public et des scolaires, seul moyen de maintenir les savoir-faire. Ils ne sont en effet plus enseignés dans les écoles d'agriculture, la main d'œuvre trop chère ayant conduit à une mécanisation quasi systématique. Des brochures techniques ont été réalisées afin de maintenir ces savoirs.

Les expositions d'automne sont toujours une découverte et un enchantement pour le public, saisit d'abord par le parfum des fruits avant de s'étonner de la diversité qui lui est proposée. Les plus modestes réunissent généralement plus de 200 variétés, ce qui suffit à remémorer bien des souvenirs lointains aux plus anciens. Et ceux qui ont eu le privilège d'assister à celle de Nevers en 2008, européenne et réunissant 2000 variétés, commémorant le 30^{ème} anniversaire de l'association, ne sont pas près de l'oublier !

Ces expositions permettent de proposer aux visiteurs l'identification de leurs fruits, ce qui nous vaut parfois de faire des découvertes ou de retrouver une variété considérée perdue. Des descriptions sont maintenant disponibles pour plusieurs milliers de variétés, et la publication de monographies et de cahiers des variétés régionales est en cours afin

d'actualiser et de compléter sous une forme plus attrayante les réalisations précédentes, en noir et blanc, anciennes et maintenant introuvables : signalons que celui de la Bourgogne vient d'être publié grâce à l'appui du Conseil Régional.

- ***Agir pour l'avenir***

Lorsqu'il est possible de déguster les fruits, pendant la semaine du goût ou au cours des expositions, le visiteur s'étonne toujours de la richesse des saveurs et de la diversité des parfums qu'il découvre. Le succès grandissant de ces opérations démontre chaque année l'intérêt croissant du public pour des fruits authentiques, variés et de qualité.

Sous la pression de scientifiques éminents, entraînés et appuyés par les membres de nombreuses associations de défense de la nature, le B.R.G. a rouvert en 1985 le Catalogue à de nouvelles variétés, françaises et traditionnelles pour la plupart. L'Union Pomologique de France s'emploie à recenser les meilleures variétés traditionnelles, aux fins de les présenter à l'agrément officiel et d'en permettre à nouveau la diffusion par les pépiniéristes. **LES CROQUEURS de pommes**® participent évidemment pleinement à ce renouveau.

Depuis 2008, la Région a lancé un appel à projets qui a reçu un écho très favorable, tant des collectivités que des particuliers. De nombreux vergers, plus ou moins importants, voient ainsi actuellement le jour en Bourgogne, amplifiant et justifiant notre action.

Enfin, la mise en place de pépinières permet aux amateurs, au moins dans le cadre associatif, de se procurer les variétés anciennes encore introuvables dans le commerce.

***C'est pourquoi nous croyons fermement que
les variétés anciennes ont de l'avenir !***

LES CROQUEURS DE POMMES

Site : <http://www.croqueurs-de-pommes.asso.fr/>

Les Croqueurs de pommes, association nationale est née en 1978, en Franche-Comté par la volonté de Jean-Louis Choisel. Elle est constituée de bénévoles qui travaillent à l'identification, à la recherche, à la sauvegarde des anciennes variétés fruitières. Cette organisation compte aujourd'hui 7000 adhérents répartis dans 58 sections. L'association « Le Greffon », Nièvre, est intégrée à ce réseau national.

En conclusion.....

Claude Bardinet,
Docteur ès lettres,
Géographe, Délégué départemental Nièvre de la SPPEF
bardinet.claude@free.fr

SOCIETE POUR LA PROTECTION DES PAYSAGES ET DE L'ESTHETIQUE DE LA FRANCE

SPPEF



Extrait du site : <http://sppef.free.fr/>

Association fondée en 1901, agréée, reconnue d'utilité publique en 1936

« Faire connaître et défendre nos paysages et notre patrimoine, c'est un combat quotidien que mène la SPPEF contre les multiples menaces dont ils font l'objet : Menaces sur le patrimoine bâti : constructions, démolitions ou transformations illégales ou incongrues. Protection du patrimoine bâti, des abords des Monuments historiques et des perspectives. Non respect des lois.

Menaces également sur le patrimoine paysager : mitage et banalisation des campagnes. Projets d'implantations néfastes d'infrastructures dans des zones sensibles. LA SPPEF ou son délégué local interviennent auprès des autorités compétentes au niveau approprié suivant le contexte, et peuvent aussi soutenir l'action d'un adhérent ou d'une association locale adhérente de la SPPEF. C'est souvent pour s'opposer à des projets qui sont en contradiction avec les lois qui protègent notre patrimoine : Loi sur les Monuments Historiques et leurs abords, Loi sur les Sites, Loi Littoral, ... Dans les cas les plus graves la S.P.P.E.F. peut être amenée à soutenir une action en justice ou la mener elle-même.